

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
Ex. 32606-1	Articles en verre pour l'éclairage, n.d.	20 p.c.	11.3 p.c.
Ex. 32606-1	Verrerie en cristal de plomb contenant au moins 24 p.c. en poids d'oxyde de plomb, n.d.	20 p.c.	11.3 p.c.
32609-1	Verrerie opale, n.d.	20 p.c.	En fr.
32612-1	Articles de table en verre taillé et objets en verre taillé, n.d.	20 p.c.	11.3 p.c.
Ex. 32615-1	Ouvrages en verre, n.d. (à l'exclusion des graines de verres)	17½ p.c.	10.2 p.c.
32621-1	Ébauches de verre non coloré, clair, importées par des fabricants pour servir exclusivement à la fabrication de réflecteurs à miroirs étamés ou de réflecteurs ou de dispositifs réfringents gravés à l'acide pour systèmes d'éclairage	9 p.c.	6.3 p.c.
32627-1	Profilés en verre, creux, à simple paroi, non argentés, importés par les fabricants de récipients isolants, pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques	5 p.c.	En fr.
32633-1	Formes de verre, dégrossies et non ouvrées, devant servir à la fabrication d'instruments d'optique	15 p.c. (En fr.)	En fr.
32636-1	Plaques, disques et ébauches de germanium, de silicium ou d'autres matières pour la transmission de lumière infra-rouge ou ultra-violette, dégrossis ou non ouvrés, devant servir à la fabrication d'instruments d'optique	17½ p.c. (En fr.)	En fr.
32639-1	Perles, gouttes ou autres formes d'acétate de cellulose, de verre ou de résines synthétiques, devant servir exclusivement à la fabrication de fausses perles	† En fr.	En fr.

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.